



Problème de réception de lettre recommandée

Par **Atmosphère**, le **02/01/2024** à **11:28**

Bonjour,

le 26 décembre j ai rédigé en ligne une lettre recommandée avec accusé de réception. Cette lettre devait être distribuée selon ma demande, le 29 décembre.

j'ai reçu la preuve de dépôt.

Or je m'aperçois qu à la date du 2 janvier cette lettre n a toujours pas été distribuée. L employée de la poste me dit qu en effet cette lettre a été mal acheminée et que la poste procède à sa réexpédition.

le problème c est que j informais mon agence de ma demande de préavis d un mois qui devait débuter à réception de ma lettre.

En aucun cas je ne veux être redevable du paiement d un loyer de plus.

quel recours ai-je ?

Merci de bien vouloir me répondre

Par **Pierrepauljean**, le **02/01/2024** à **11:33**

bonjour

la poste n'est pas tenue pour responsable du délai d'acheminement

si vous souhaitez voir une date certaine pour le point de départ du préavis, il fallait faire délivrer votre courrier par un commissaire de justice

si le bailleur ne retire pas le RAR, le congé n'est pas délivré

le loyer est du prorata temporis

Par **Visiteur**, le **02/01/2024** à **12:27**

Bonjour,

La date de début du préavis est la date de **réception** par le bailleur de votre congé.

Le plus fiable est par huissier ou remise en mains propres, car un RAR peut rester non réclamé.

Vous devez payer le loyer sur toute la durée du préavis, sauf si le logement est reloué entre votre départ et la la date de fin du préavis.

A lire :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1168>